

COMMUNE DE CHALLES LES EAUX

Règlement du Concours Photo 2012

Article 1

La Ville de Challes-les-Eaux organise du 1er janvier au 31 Août 2012, un concours de photographies **couleur** dont le thème est :

« CONTRE- JOUR ».

Article 2

Chaque concurrent devra proposer de **une à deux photos** , format normalisé **20 x 30** ou **20 x 27** sans marge ni support, dans une enveloppe cachetée portant le **nom et l'adresse du participant**. **Cette enveloppe sera déposée à l'Accueil de la Mairie au plus tard le 31 août 2012.**

Article 3

Seule la légende relative au sujet photographié devra être portée au dos du cliché sans autre indication de nom ou d'adresse afin de respecter l'anonymat lors de l'appréciation par le Jury.

Article 4

Un jury, composé de spécialistes extra-communaux et de membres de la Commission culturelle, sélectionnera les clichés. Ses décisions seront sans appel. Le choix des photos se fera d'après les critères suivants :

- le respect du thème (toute photographie jugée non conforme sera déclarée hors-concours)
- la qualité esthétique,
- la qualité technique,
- la créativité.

Les familles des membres du jury ne sont pas autorisées à concourir, mais peuvent participer "hors concours".

Article 5

Les participants au Concours seront invités, par lettre personnelle, à une réception organisée par la Municipalité de Challes-les-Eaux au cours de laquelle les Lauréats désignés se verront remettre leurs prix. Les photos de tous les participants, exposées à cette occasion, seront visibles à la Médiathèque durant les quinze jours suivants.

A l'issue de l'exposition les concurrents pourront récupérer leurs photos à l'accueil de la Mairie ou par voie postale s'ils ont joint aux clichés une enveloppe timbrée libellée à leur adresse.

Article 6

Chaque concurrent garantit que les photos présentées sont libres de tout droit. Il devra s'assurer du respect du droit à l'image, et de la vie privée des personnes qui seraient photographiées.

Article 7

Les prix seront les suivants :

- 1^{er} Prix : Coffret -cadeau pour deux personnes : dîner (hors boissons) + nuit en chambre double + petit - déjeuner dans un Hôtel de Charme ou Chambre d'hôte d'une valeur approximative de 200 euros
- 2e Prix : Dîner-croisière pour deux personnes sur le Lac d'Annecy pour une valeur approximative de 150 euros
- 3e Prix : Coffret- dîner pour deux personnes, au Château des Comtes de Challes, d'une valeur de 120 euros
- 4e Prix : Bon d'achat d'une valeur de 80 euros
- 5e Prix : Un panier garni d'une valeur de 50 euros

Article 8

Le fait de participer au concours implique l'acceptation de ce règlement, disponible à l' :

**Office de Tourisme
Place de la Liberté
73190 CHALLES-LES-EAUX**